

APPRENTI-E-S : VOTEZ !

Comme tous les salariés des TPE, les apprentis sont appelés à voter aux prochaines élections.



Par votre vote CGT, vous allez peser dans toutes les négociations de votre profession mais aussi les négociations interprofessionnelles. En effet, ce scrutin mesure l'audience des syndicats auprès des employés des entreprises de moins de 11 salariés, ce qu'on appelle la représentativité syndicale.

Cette représentativité donne le poids de chacune des organisations syndicales et leur permet de signer (ou non) des

accords de branche, des conventions collectives applicables dans les entreprises. Ces conventions collectives déterminent vos droits, vos conditions de travail et la rémunération, minimale. Plus la CGT sera forte grâce à ces élections, plus elle aura du poids pour signer des accords bénéfiques au salarié et refuser ceux qui portent atteinte à leurs droits.

Nous demandons pour les apprenti-e-s :

De meilleurs salaires avec un Smic à 1700 €. Dans notre enquête Harris Interactive, nous avons constaté que 69% des salariés des TPE demandaient une augmentation de 400€ mensuels.

La prise en charge des frais de déplacement et de repas, avec un financement de votre hébergement quand vous êtes en formation en CFA.

Mais aussi des droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises : prévoyance, chèque déjeuner, carte apprenti-e-s avec des avantages culturels, vacances, 13e mois...

L'aide au reclassement, l'égalité femme homme, un déroulement de carrière...

Feuilletez notre Guide de l'apprenti :

Guide apprenti-es

Publish at Calameo

Vous pouvez aussi consulter et télécharger le Guide Apprentis BTP :

